

Compte rendu de la réunion du Comité paritaire ÉHDAA (8-9.04) tenue le 5 février 2026 aux bureaux du Syndicat de l'enseignement du Saguenay

Présences : Isabelle Blanchette, Marie-Ève Bouchard, Mélanie Girard (SES), Véronique Duchesne, Andrée-Anne Gagnon, Karyne Thibodeau, Mélanie Girard (direction), Myriam Lévesque, Audrey Charbonneau, Carl Germain et Isabelle Langlois (secrétaire)

Absence :

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour *
3. Lecture et acceptation du compte rendu du 21 octobre 2025*
4. Cadre organisationnel des services offerts aux élèves HDAA
5. Service HPI
6. Fonctions et responsabilités champ 1
7. Démarche d'intégration à la maternelle
8. Démarche d'admission des services spécialisés
9. Annexes de la convention en consultation pour le comité EHDAA
10. Autres sujets
 - 10.1 Formation ITCA
 - 10.2 Cadre de références sur les mesures de contrôle

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Thibodeau souhaite la bienvenue aux membres.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté en ajoutant les points suivants :

- Formation ITCA
- Cadre de références sur les mesures de contrôle

3. LECTURE ET ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 21 OCTOBRE 2025

Suivis :

5. Bilan annexe 49

Le Syndicat s'informe si les sommes de l'annexe 49 seront déployées de la même façon pour l'an prochain. Mme Gagnon confirme que c'est le cas.

6. Service FOCUS

Mme Thibodeau rappelle les raisons de la création du service FOCUS et son fonctionnement. Jusqu'à présent, ce service amène de très bons résultats. Un bilan a été fait et c'est très positif. Deux équipes se déploient dans les milieux, soit l'une pour les élèves en trouble d'adaptation et l'autre pour le volet TSA. Comparativement au service l'envolée où on aidait 5 à 6 élèves, le service FOCUS a pu aider une quarantaine d'élèves seulement cette année. Mme Lévesque ajoute que les modifications apportées dans les milieux à la suite du passage d'une équipe FOCUS sont beaucoup plus avantageuses et perdurent. Le SES souligne une inquiétude face à certains élèves qu'il était préférable de sortir du milieu. Mme Thibodeau précise qu'aucune demande à ce sujet

n'a été faite. Il y a des améliorations à apporter au niveau de la communication de l'offre de service. Ce service était à l'essai, mais vu les bons résultats il fera maintenant partie des services d'appui.

8. Suivi de l'organisation de services professionnels

Une précision est apportée, c'est bien un orthophoniste et non un orthopédagogue dans chacune des cellules.

4. CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES OFFERTS AUX ÉLÈVES HDAA

Mme Thibodeau présente la mise à jour du cadre organisationnel des services offerts aux élèves HDAA pour l'année 2026-2027. Aucun changement majeur n'est apporté.

5. SERVICE HPI

Le service HPI sera encore offert, mais d'une façon différente. L'an dernier, c'était une enseignante qui se déployait dans les écoles. Cependant, en raison des mesures budgétaires, ce n'était plus possible de le faire. Il y a tout de même le conseiller pédagogique, M. Maxime, qui offre le déploiement du service avec un psychologue associé. Le Syndicat mentionne avoir reçu quelques appels des enseignants qui sont déçus du changement de formule. Celle-ci fonctionne, mais ce n'est pas complet. Le SES demande si le service risque de revenir l'an prochain comme il était avant. Mme Thibodeau ne peut pas s'avancer pour l'instant. Le SES ajoute que ce service était très apprécié.

6. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS CHAMP 1

Le Syndicat a reçu les fonctions et responsabilités du champ 1 pour consultation et l'a envoyée aux enseignants concernés.

7. DÉMARCHE D'INTÉGRATION À LA MATERNELLE

Le CSS présente le document sur la démarche d'intégration à la maternelle. Comme chaque année, les services éducatifs tentent de prévoir la clientèle des partenaires externes. Ils sensibilisent de plus en plus les partenaires des impacts d'aviser tardivement l'arrivée d'un élève à besoins particuliers.

8. DÉMARCHE D'ADMISSION DES SERVICES SPÉCIALISÉS

Le CSS présente le document de la démarche d'admission des services spécialisés. Au niveau du comité d'accès, considérant entre autres la difficulté à remplacer les enseignants, ceux-ci n'en font plus partie.

9. ANNEXES DE LA CONVENTION EN CONSULTATION POUR LE COMITÉ EHDAA

Mme Gagnon informe le comité que des travaux en collaboration avec la partie syndicale sont en cours pour analyser les 73 annexes de la convention collective afin de déterminer lesquelles doivent être traitées en comité et sur quel comité. Un outil sera créé.

10. AUTRES SUJETS

10.1 Formation ITCA

Le SES a reçu une information à l'effet que tous les enseignants au champ 01 doivent dorénavant suivre la formation ITCA, malgré que certains d'entre eux ne peuvent pas l'appliquer. En ce qui a trait à la santé et la sécurité au travail, le CSS doit s'assurer de tout mettre en place pour protéger son personnel et ainsi pallier toutes situations. C'est pourquoi le CSS demande aux enseignants du champ 01 de suivre la formation. Le SES comprend l'enjeu du CSS. Mme Charbonneau s'informe si les personnes suppléantes peuvent également la suivre. Mme Thibodeau mentionne que c'est possible; la direction doit communiquer avec Mme Julie Langevin.

10.2 Cadre de références sur les mesures de contrôle

Un comité travaille sur deux gabarits pour le protocole de mesures de contrôle, soit un pour l'école et l'autre pour l'élève. Ils sont presque terminés. Une présentation sera faite dès que les documents seront prêts.

Marie-Eve Bouchard, conseillère syndicale